

Sujet : [INTERNET] Enquête publique (Arrêté préfectoral DCL/BLCI/2021-70)

De : Esprit Perso <lpcesprit@orange.fr>

Date : 03/03/2022 09:41

Pour : pref-epconde-sur-iton@eure.gouv.fr

À l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

. Monsieur ,

. En application de l'arrêté cité en objet , je vous fait part de mes observations relatives à la demande de la commune déléguée de Condé-sur-Iton de sortie de la commune nouvelle de Mesnils-sur-Iton .

. Je suis personnellement très défavorable à ce que Condé-sur-Iton redevienne une commune séparée pour plusieurs raisons :

- La commune de Conde-sur-Iton s'est positionnée en 2015 à une très large majorité en faveur de la fusion pour construire une nouvelle commune . Une commune déléguée ne peut pas se déjuger à tout moment au risque de déstabiliser l'ensemble . Une fusion valablement décidée impose de la constance sur la durée ,

- "Déconstruire" Mesnils-sur-Iton par la sortie d'une commune historique remettrait en cause le projet global et les équilibres qui ont été construits en termes de ressources , de projets , d'investissements , ...

- Enfin , une prise en compte renforcée de l'identité d'une commune historique peut tout à fait être assurée par exemple par le maintien du statut de commune déléguée , par une bonne représentation de ses habitants et de ses projets dans la commune nouvelle tout en restant une composante de celle-ci .

. Telles sont les motivations qui me conduisent à ne pas être favorable à la sortie de Condé-sur-Iton de Mesnils-sur-Iton .

. Veuillez agréer , Monsieur le Commissaire Enquêteur , l'assurance de mes sentiments distingués .

. Luc Esprit

. "La Chesnaie" - 2 , chemin de l'Iton , Condé-sur-Iton , 27.160 , Mesnils-sur-Iton

Envoyé de mon iPad